Cinquante cinquième année. - N° 160 A Mercredi 18 août 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1434

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

749 811 964 RCS Lyon.
UP'DATE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 635000.00 EUR.
Adresse : 7, Quai De Serbie, Péniche Ionina, 69006 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION DOT ME SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 828 707 EUROS SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 7 QUAI DE SERBIE 812 701 589 RCS LYON _____ UP'DATE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 635 000 EUROS SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 7 QUAI DE SERBIE 749 811 964 RCS LYON Aux termes d'un projet de traité de fusion du 16 août 2021 déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 16 août 2021, il résulte que la société DOT ME se propose d'absorber, à titre de fusion, la société UP'DATE, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 457 329 € contre la prise en charge de son passif évalué à 75 199 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021de la société UP'DATE, soit un actif net apporté de 382 130 €. La société DOT ME étant propriétaire de la totalité du capital de la société UP'DATE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société DOT ME contre des actions de la société UP'DATE en sorte que la société DOT ME ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R.236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis.